



Avis de passage colissimo envoi contre remboursement

Par **puce67**, le **30/03/2015** à **15:47**

bonjour je viens de recevoir un avis de passage colissimo avec envoi contre remboursement.
J'avais été sur un site internet pour acheter des produits pour maigrir mais je n'ai jamais finalisé ma commande et voilà que je reçois un mail me disant que ma commande va être expédiée.
Chose faite mais je n'ai rien validée et je n'étais pas là quand le facteur est passé.
Suis-je obligé d'aller chercher mon colis et de payer ?
Si je n'y vais pas qu'est-ce que je risque ?
Non, me demande quand même 65 euros !

Par **moisse**, le **31/03/2015** à **10:58**

Bonjour,
[citation]suis je obligé d'aller chercher mon colis [/citation]
Non
[citation]et de payer ?[/citation]
Non
[citation]si je n'y vais pas qu'est-ce que je risque ?[/citation]
Rien.
Même si vous avez, par erreur, validé la commande, vous disposez d'un droit de rétractation dont votre refus n'est que la simple expression.

Par **puce67**, le **01/04/2015** à **07:36**

merci ça me rassure car aucun moyen de les joindre leur mail est invalide